



Appel à candidatures

**Location de 38 ha de terres agricoles dans la
Réserve naturelle régionale
du Grand-Voyeux**

Date limite du dépôt des candidatures : **le 16 septembre 2019 à 12h**

Sommaire

I-	Contexte du projet	3
A-	L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France	3
B-	Historique du site	3
C-	Description du bien du présent appel à candidatures	3
D-	Bail et fermage	4
E-	Le site Natura 2000	4
II-	Modalités pratiques de l'appel à candidatures.....	4
A-	Planning.....	4
B-	Visite du site	5
C-	Documents à fournir	5
D-	Modalités d'envoi des documents	5
E-	Critères de sélection des candidatures	5

I- Contexte du projet

A- L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France

L'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission de protéger et de gérer des espaces naturels, agricoles ou forestiers afin de les ouvrir aux franciliens. Pour cela, l'Agence définit, en concertation avec les collectivités, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones qui doivent être préservées de l'urbanisation en priorité et sur lesquelles la Région doit concentrer son action. Le PRIF est un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Le PRIF permet aussi à l'AEV de mettre en place une veille foncière et d'acquérir, si nécessaire, des terres agricoles pour le compte de la Région si nécessaire.

L'AEV est aujourd'hui garante du maintien de 40 700 ha d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire, dont 18 400 ha de terres agricoles. Elle gère, pour le compte de la Région Ile de France, plus de 14 000 ha de terres en propriété régionale, dont 2 300 ha de terres agricoles. Les terres agricoles sont louées par bail rural à plus de 120 agriculteurs.

Par ailleurs, sur certains sites présentant des enjeux environnementaux importants, l'AEV peut adopter l'agriculture comme mode de gestion de milieux écologiquement remarquables.

B- Historique du site

La Réserve naturelle régionale du Grand-Voyeux constitue un PRIF de 241 ha, situé sur la commune de Congis-sur-Thérouanne en Seine-et-Marne. En 1999, l'AEV a acquis 150 hectares de ce site exceptionnel en vue de mettre en valeur son potentiel écologique, paysager et touristique.

En 2006, le site a été inclus dans le périmètre du site Natura 2000 des Boucles de la Marne (cf. page 4) et, en 2012, il est classé Réserve naturelle régionale (RNR). Il est occupé par une dizaine de plans d'eau qui abritent une avifaune particulièrement riche : étangs, roselières et prairies humides. Au total, les étendues d'eau couvrent près de 60% de la superficie de la réserve. La surface restante est partagée entre des prairies sur une trentaine d'hectares et parties boisées. Les prairies sont entretenues depuis 2010 par un troupeau d'une centaine de moutons Solognots. Le contrat de gestion passé avec l'éleveur du troupeau prendra fin en juin 2020.

Avec cet appel à candidatures, l'AEV souhaite identifier un agriculteur pour reprendre la gestion des prairies permanentes sur le site début 2020. L'AEV souhaite maintenir la présence d'un pâturage extensif. Un projet avec d'autres espèces que le mouton pourra être étudié.

C- Description du bien du présent appel à candidatures

Le présent appel à candidatures porte sur une surface de **38 ha 37 a 64 ca**. La liste des parcelles concernées ainsi qu'un plan sont détaillés en annexe.

Le site a été aménagé de telle sorte qu'une activité d'élevage peut s'y développer. En effet, l'AEV l'a équipé de la manière suivante :

- 1 clôture périmétrale constituée d'un grillage cyclone,

- 2 portails permettant l'accès au parc ainsi qu'un passage canadien,
- 1 zone de prairie d'environ 12,5 ha, indépendante et close avec son portail d'accès, pour isoler les béliers ou autres animaux
- le matériel d'élevage suivant :
 - 1 parc de contention mobile,
 - 12 claies de 2,5 m transportables,
 - 4 râteliers RMT.

Il est possible d'ajouter un ou plusieurs abris mobiles sur le site, aux frais du locataire.

Les clôtures ont été installées pour de l'élevage ovin. Dans le cas d'un élevage avec d'autres animaux les clôtures pourront éventuellement être adaptées.

D- Bail et fermage

Les terres seront mises à disposition via une convention d'occupation précaire, dont les caractéristiques seront :

- Mise à disposition à titre gratuit,
- Durée : 5 ans,
- Conditions environnementales :
 - Absence de fertilisation minérale ou organique (hors apports par pâturage),
 - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires,
 - Non retournement des prairies,
 - **Animaux autorisés : ovins, caprins, bovins, ânes et lamas. Pour d'autres espèces nous contacter pour discussion.**
 - Chargement annuel : extensif, compatible avec les objectifs de biodiversité du site.

E- Le site Natura 2000

Le bien est intégré à la Zone de Protection Spéciale des Boucles de la Marne (site Natura 2000 FR 1112003), au titre de la Directive Oiseaux. Le classement Natura 2000 ouvre la possibilité aux agriculteurs exploitant des parcelles au sein du périmètre de s'engager dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

À titre d'information, sur la période 2015-2020, ces mesures permettaient un financement de l'action de pâturage (gestion pastorale et maintien des milieux ouverts) à hauteur de **300 €/ha/an**.

II- Modalités pratiques de l'appel à candidatures

A- Planning

Déroulement de l'appel à candidatures :

- Publication de l'appel à candidatures : 1er juin 2019
- Date limite du dépôt des candidatures : 15 septembre 2019
- Décision par l'AEV et notification de la décision aux candidats : fin septembre/octobre 2019

B- Visite du site

Des visites pourront être organisées en fonction des demandes des candidats. Les candidats intéressés devront se manifester par mail à l'adresse suivante : agriculture@aev-iledefrance.fr

C- Documents à fournir

Les candidats individuels devront fournir à minima les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature rempli, accessible en ligne **à l'adresse :**
- Copie des diplômes et formations professionnelles.

D- Modalités d'envoi des documents

L'ensemble des documents demandés devra être envoyé de préférence en format électronique à l'adresse suivante :

agriculture@aev-iledefrance.fr.

Dans l'hypothèse où les documents dépasseraient une taille de 5 Mo, les documents devront être envoyés sur une plateforme de téléchargement (WeTransfer par exemple) à la même adresse mail.

Dans l'hypothèse où un envoi électronique ne serait pas possible, les documents pourront être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

**Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France
Service expertise technique – Mission agriculture
Cité Régionale de l'Environnement
90-92 Avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN**

Pour toute question concernant le présent appel à candidatures, les candidats peuvent contacter l'AEV :

- par mail : agriculture@aev-iledefrance.fr
- par téléphone : 01 83 65 38 24

E- Critères de sélection des candidatures

- **Compétences des candidats :**
 - Diplôme et formations agricoles,
 - Expérience en agriculture, connaissance dans la/les cultures envisagées par le porteur de projet,
- **Cohérence générale du projet d'installation :**
 - Respect des contraintes environnementales mentionnées plus haut
 - Possibilité de repli du troupeau pendant la période hivernale ou lors d'inondations.

Conformément aux orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles, la priorité sera donnée à l'installation de nouveaux agriculteurs par rapport à l'agrandissement.

Important : cet appel à candidatures ne donne pas automatiquement l'autorisation d'exploiter pour les agriculteurs qui doivent la demander. Le cas échéant, les agriculteurs retenus le seront uniquement s'ils obtiennent l'autorisation d'exploiter par la suite.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des parcelles concernées par l'appel à candidatures

Commune	Section cadastrale	Numéro parcellaire	surface en m ²
CONGIS SUR THEROUANNE	D	1294	0 ha 04 a 50 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	1519	0 ha 00 a 46 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	1558	0 ha 19 a 50 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	1560	0 ha 02 a 28 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	194	0 ha 59 a 90 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	195	0 ha 08 a 10 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	196	0 ha 13 a 45 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	197	0 ha 10 a 20 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	198	2 ha 08 a 68 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	201	0 ha 00 a 92 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	204	0 ha 00 a 95 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	D	205	0 ha 00 a 76 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	160	0 ha 19 a 23 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	161	0 ha 42 a 24 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	163	0 ha 14 a 31 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	165	0 ha 05 a 19 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	166	0 ha 17 a 34 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	171	0 ha 08 a 74 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	721	3 ha 83 a 09 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	735	1 ha 24 a 59 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	736	0 ha 35 a 29 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	737	0 ha 02 a 90 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	738	0 ha 17 a 73 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	739	4 ha 54 a 72 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	740	2 ha 45 a 90 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	741	0 ha 22 a 92 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	742	0 ha 47 a 91 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	743	4 ha 71 a 92 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	744	10 ha 94 a 84 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	745	0 ha 01 a 63 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	746	0 ha 03 a 87 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	747	0 ha 01 a 84 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	748	0 ha 05 a 51 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	749	0 ha 00 a 56 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	750	0 ha 02 a 40 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	774	4 ha 04 a 06 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	783	0 ha 31 a 65 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	788	0 ha 32 a 41 ca
CONGIS SUR THEROUANNE	W	790	0 ha 15 a 15 ca
TOTAL parcelles			38 ha 37 a 64 ca

Domaine régional du Grand-Voyeux

Aménagement dédié à l'élevage ovin



sources:
©CALRIF, Source CALRIF, 2000
©AEV, Source AEV, 2012
12/02/12
auteur: stesomme

● portail

● autre

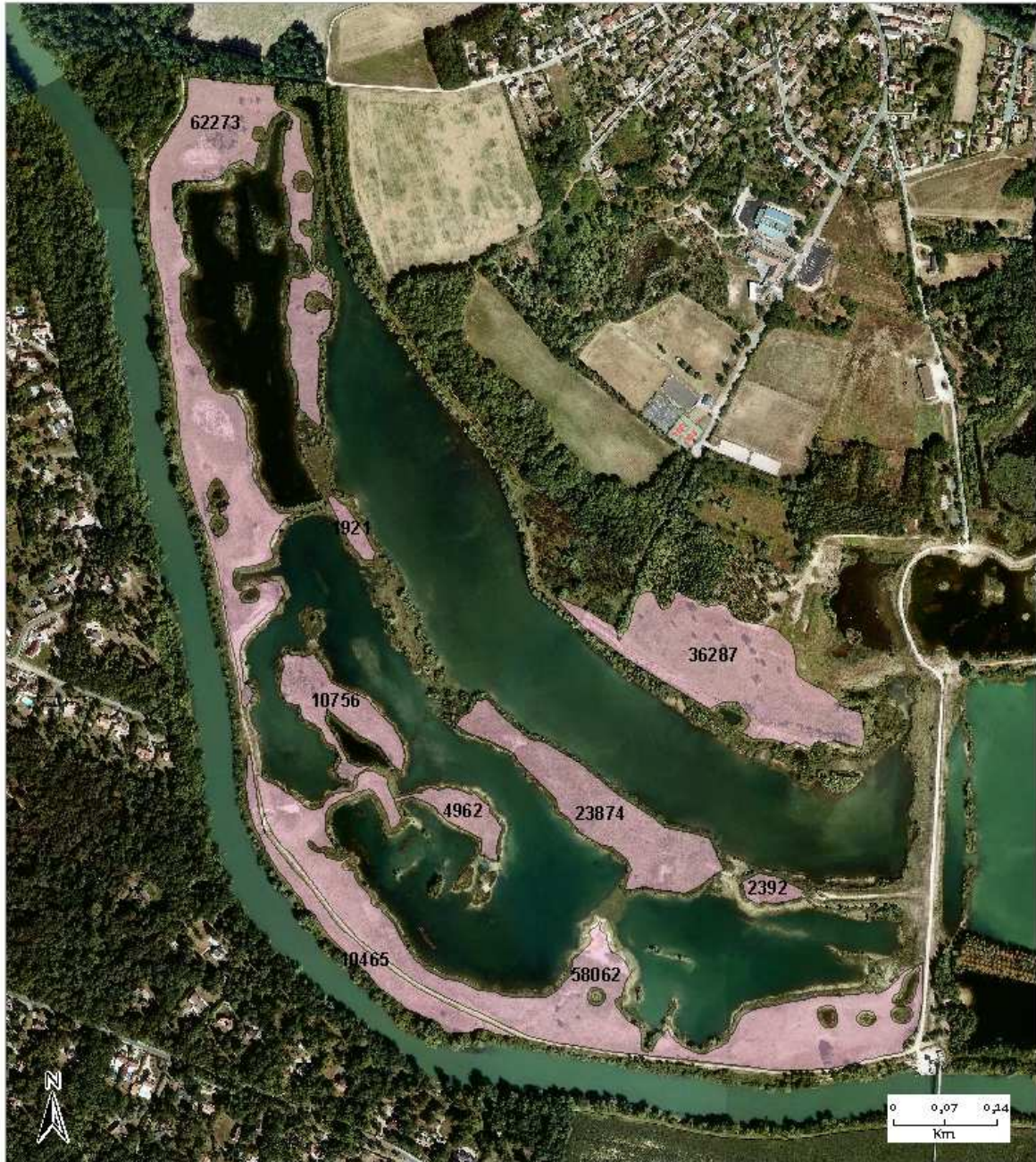
~ clôture



ANNEXE 3 : Plan des parcelles -emprise des MAEC

Réserve Naturelle du Grand-Voyeux

Surface MAE pastorale



Carte réalisée le 12/05/2015, auteur : s te sonne

SOURCES :

© AEV, source AEV, 2013

Légende

□ Surface MAE pastorale



ANNEXE 4 : Photo du site



Figure 1 : pâture

Contact :

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France
Cité Régionale de l'Environnement

90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tel : 01 83 65 38 24 - Fax : 01 82 82 83 85

Mail : agriculture@aev-iledefrance.fr



www.aev-iledefrance.fr

Facebook.com/aeviledefrance

Twitter : @aeviledefrance